


DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  **N° 2031 (2023)**

Formulaire obligatoire (art. 33 A, 39, 102 régies A bis du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime "simplifié d'imposition" réel normal (cochez la ou les cases correspondante(s))
Option pour la comptabilité super-simplifiée **VEVA**
Si option pour le régime optionnel de taxation au **nnage** (cochez la ou les cases correspondante(s))

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration : **SIE de Montpellier II 40 rue de Louvois 34080 MONTPELLIER CEDEX** Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:

A IDENTIFIANT **SNC 111 LA FONCIERE**
111 place Pierre Duhem Les centuries III
34935 MONTPELLIER

Identification du destinataire : **80863156800017** N° Siret

B DIVERS
Activités exercées (souligner l'activité principale) : **Amenageur**
Personne inscrite au répertoire des métiers, (cochez la case)

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :
le téléphone :

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMI (voir renvois pag)		Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (Report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)		769 662	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats et dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
Revenus nets exonérés (a - b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d		
3 Total		769 662	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)		769 662	
4 bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %	g		
4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte au prélèvement à la source (art. 204 G du CGI) - Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 du CGI - Moins-values à court terme définies à l'article 39 du CGI	f		
5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers à long terme différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI) <input type="checkbox"/> à court terme et à long terme exonérées <input type="checkbox"/> à long terme imposable au taux de 12,80 % dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) <input type="checkbox"/> dont plus-value à court terme exonérée (art. 151 septies A et 238 quinquies)			
6 Exonérations et Abattements Entreprise nouvelle art. 44 sexies ZRR art. 44 quinquies Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies A ZFU art. 44 octies et 44 octies A Zone de restructuration de la Corse art. 44 sexdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Exonération de abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,80 % sur le bénéfice professionnel Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quaterdecies)			
7 BIC non professionnel (2031 BIS sur) a - Bénéfice b - Déficit Dont les plus-values Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 du CGI) Plus-values nettes à long terme imposables à 12,80 % Dont les moins-values Moins-values à court terme (art. 39 du CGI) Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivant)			
8 Régime des sociétés de personnes Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt			
9 Comptabilité informatisée L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE LIGNE 1000			
CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
ECF <input type="checkbox"/> Désignation du prestataire			
CGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur ou certificateur conventionné Nom, adresse, téléphone : - Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet MENOY FERRIC 395 RUE MAURICE BERTHELEMY 34080 MONTPELLIER 0499614040 - Conseil : - CGA/OMGA, viseur ou certificateur conventionné : N° d'agrément : CERTIFIE A L'ORIGINAL Jean-Marc LEYGUE Signature et qualité du déclarant : JACQUES GUIRPONT GERANT ✓ Certified by 17 jours			

A MONTPELLIER le 11/05/2023

Désignation de l'entreprise **SNC 111 LA FONCIERE**
(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
31122022

D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 an.III au (Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
DOMINO 91 RUE DU FAUBOURG SAINT HONO 75008 PARIS 8 FRANCE	256 554	
H. AZORAH 91 RUE DU FAUBOURG SAINT HONO 75008 PARIS 8 FRANCE	256 554	
LENNA INVEST 91 rue du Faubourg St Honoré 75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT FRANCE	256 554	

Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____

Désignation de l'entreprise **SNC 111 LA FONCIERE**
(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
31122022

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ

REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires et indemnités, y compris les sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat figurant dans les DSN d'entreprise, et le cas échéant, les indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés et aux handicapés	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT

Cette rubrique concerne les entreprises qui ont opté pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de ces éléments non amortissables de leur actif immobilisé.
Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des plus-values réévaluées et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value

Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise		SNC 111 LA FONCIERE		111 place Pierre Duhem		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		Les centuries III		34935 MONTPELLIER				
SIRET		8 0 8 6 3 1 5 6 8 0 0 0 1 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent †		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122022		31122021		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		010				
	Autres*	014		014				
	Immobilisations corporelles*	028	3 769 482	030		3 769 482	1 855 215	
	Immobilisations financières* (1)	040	4 995 892	042		4 995 892	4 004 904	
Total I		044	8 765 374	048		8 765 374	5 860 118	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production *	050	6 235 527	052		6 235 527	1 424 081	
	Marchandises *	060		062				
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 176	070		9 176	
		Autres * (3)	072	1 787 475	074		1 787 475	303 599
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	73 418	086		73 418	256 794	
Charges constatées d'avance *	092		094			245		
Total II		096	8 105 596	098		8 105 596	1 984 719	
Total général (I + II)		110	16 870 971	112		16 870 971	7 844 837	
PASSI				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	12 000	12 000		
	Ecarts de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126				
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))	132		132				
	Report à nouveau	134		134				
	Résultat de l'exercice	136		136	805 949	(281 137)		
	Subventions d'investissement	137		137				
Provisions réglementées	140		140					
Total I		142		142	817 949	(269 137)		
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	8 161 045	1 888 204		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	573 055	165 027		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice (169).....)	172	7 294 113	172	7 318 922	6 060 743		
Produits constatés d'avance	174		174					
Total III		176		176	16 053 022	8 113 974		
Total général (I + II + III)		180	16 870 971	180	16 870 971	7 844 837		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à plus d'un an	190		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	3 133 695		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	198	5 990 950		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	990		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE N° 2033-D SD

Formulaire obligatoire (article 302 septième A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise		SNC 111 LA FONCIERE		Néant		
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		31/12/2022		31/12/2021		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons } services * intracommunautaires	215	214			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	217	218	7 647		
	Production immobilisée *		222	3 124 908	236	
	Subventions d'exploitation reçues		224			
	Autres produits		230	416		
	Total des produits d'exploitation hors T		232 (I)	3 132 971	236	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	1 636 537	1 434 846	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	(1 686 537)	(1 423 846)		
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	3 179 700	10 620		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle et CVAE *)	243	244	19 642	801		
Rémunérations du personnel *		250				
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252				
Dotations aux amortissements *		254				
Dotations aux provisions		256				
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260				
Total des charges d'exploitatio		264	3 149 342	22 422		
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(16 371)	(22 186)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers	(III)	280	1 207 973	37 577	
	Produits exceptionnels	(IV)	290	990		
	Charges financières	(V)	294	385 653	296 528	
	Charges exceptionnelles	(VI)	300	990		
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI)		307 (VII)	805 949	(281 137)	
	B - RÉSULTAT FISCAL (porter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2)		314	805 949	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles*	322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotés-cds d'associés et écarts de valeurs liquidatives sur OPC	330	1 215 240			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies A))	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	309				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	309				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		309			
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	980			
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		980				
Zone de revitalisation rurales (4. quinquies A)		138				
Bassins d'emploi redynamiser (art. 44 duodécies)		99				
Bassins urbains dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)		992				
ZFA NG (44. quaterdécies)		344				
Investissements outre-mer		344				
Zone de développement prioritaires (art. 44 septdécies)		992				
Zone franche urbaine (44 octies A)		987				
Zones de réstructuration de la défense (44. terdécies)		127				
dont divers	Crise due à report en arrière du déficit	346				
	Dédution exceptionnelle (art. 39. décies)	655				
	Dédution exceptionnelle (art. 39. décies)	645				
	Dédution exceptionnelle (art. 39. décies)	647				
	Dédution exceptionnelle (art. 39. décies)	648				
Dédution exceptionnelle (art. 39. décies)	649					
Dédution exceptionnelle (art. 39. décies)	990					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1, Déficit col. 2)		352	769 662	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356				
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :	360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS col. 1 Déficit col. 2		370	769 662	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2030-C

Formulaire obligatoire (article 302 Septies, A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SNC 111 LA FONCIERE										Néant <input type="checkbox"/> *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 855 215	472	1 970 094	474	55 826	476	3 769 482		
	Immobilisations financières	480	4 004 904	482	4 020 857	484	3 029 868	486	4 995 892		
TOTAL		490	5 860 118	492	5 990 950	494	3 085 694	496	8 765 374		
II AMORTISSEMENTS		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		Fonds commercial		495		497		498		499	
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516	
	Constructions	520		522		524		526		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536	
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		566	
TOTAL		570		572		574		576		576	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
											Cf. état 2033C-Dét
Immobilisation	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5	990		990	990							
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	990	580	582	990	584	990	586	588	589
		Plus-values taxables à 19 %		579	Régularisations		590	583	594	595	
TOTAL							596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même mode de calcul de ces plus-values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins valu au31/12/2022

Nature des immobilisat cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 9%	long terme 15% ou 12,8	long terme 0%
Titres de participation Amb	990		990	990				
Totalisation	990		990	990				

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SNC 111 LA FONCIERE** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	605	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C RÉPARTITION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683		
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033CB	

II DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRD	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 1 529
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 978 606
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	397
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 20330E

Formulaire obligatoire (article 52 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC 111 LA FONCIERE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	65	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	86	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	116	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	144	
TOTAL	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	153	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	73
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AE et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-BIF)		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez cocher le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		025
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 1
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL DGFIP N° 20320 F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt
[]

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE [31] [12] [20] N° SIRET [8] [0] [8] [6] [3] [1] [5] [6] [8] [0] [0] [1] [7]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SNC 111 LA FONCIERE]

ADRESSE (voie) [111 place Pierre Duhem] [Les centuries III]

CODE POSTAL [34935] VILLE [MONTPELLIER]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	[3]	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	[902]	[300]
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	[0]	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	[904]	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [SC] Dénomination [DOMINO]
 N° SIRET [538746256] % de détention [33,33] Nb de parts ou actions [100]
 Adresse : N° [91] Voie [RUE DU FAUBOURG SAINT HONO]
 Code postal [75008] Commune [PARIS 8] Pays [FRANCE]

Forme juridique [SARL] Dénomination [H. AZORAH]
 N° SIRET [538746983] % de détention [33,33] Nb de parts ou actions [100]
 Adresse : N° [91] Voie [RUE DU FAUBOURG SAINT HONO]
 Code postal [75008] Commune [PARIS 8] Pays [FRANCE]

Forme juridique [SARL] Dénomination [LENNA INVEST]
 N° SIRET [538743188] % de détention [33,33] Nb de parts ou actions [100]
 Adresse : N° [91] Voie [rue du Faubourg St Honoré]
 Code postal [75008] Commune [PARIS 8EME ARRONDI] Pays [FRANCE]

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIRET [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **16 870 971** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 341 934** euros et un total **charges** de **3 535 985** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **805 949** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé euros

(prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé euros

tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Amortissements

Etat exprimé euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements						Mouvement des amortiss ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fisca exceptionnel	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fisca exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { d'exploitation financières exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé euros		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	4 989 338	4 989 338	
	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances représentatives des titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers	9 176	9 176	
		1 467 435	1 467 435	
		320 040	320 040	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	6 785 989	6 785 989	
	(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
	(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1) Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1) Emprunts et dettes financières divers (1) (2) Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés (2) Autres dettes Dette représentative de titres empruntés Produits constatés d'avance	4 738 644	1 604 949	1 150 730	1 982 965
		3 422 401	3 422 401		
		573 055	573 055		
		24 809	24 809		
		7 294 113	7 294 113		
	TOTAL DES DETTES	16 053 022	12 919 327	1 150 730	1 982 965
	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 883 553			
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	213 832			
	(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges à payer

Etat exprimé euros		31/12/2022
Total des Charges à payer		33 068
Emprunts et dettes auprès des établissements		25 649
<i>INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C</i>	<i>1 343</i>	
<i>BANQUES INTERETS COURUS</i>	<i>24 306</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 420
<i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i>	<i>7 420</i>	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé euros	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

Etat exprimé euros	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A. Renseignements détaillés						
1. Filiales (Plus de 50 %)						
SCI E-LOTS				80,00		
LE CHATEAU				99,70		
SCI S SOFT				80,00		
2 AVENUE DU MISTRAL				99,70		
2. Participations (10 à 50 %)						
FINANCIERE DES GRANDS TERRITOIRES (FGT)				33,00		
AMBRUSSUM				33,00		
OCTANDRIE				50,00		
GALERIE MOUGERE				50,00		
		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)						
SCI E-LOTS						
LE CHATEAU						
SCI S SOFT						
2 AVENUE DU MISTRAL						
2. Participations (10 à 50 %)						
FINANCIERE DES GRANDS TERRITOIRES (FGT)						
AMBRUSSUM						
OCTANDRIE						
GALERIE MOUGERE						
B. Renseignements globaux		Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
		françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital						
Capitaux propres						
Quote part détenue en pourcentage						
Valeur comptable des titres détenus - Brute						
Valeur comptable des titres détenus - Nette						
Prêts et avances consentis						
Montant des cautions et avals						
Chiffre d'affaires						
Résultat du dernier exercice clos						
Dividendes encaissés						

--

Capital social

Etat exprimé euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		300,00	40,0000	12 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		300,00	40,0000	12 000,00

ACTIONS / PARTS SOCIALES

111 LA FONCIERE

Société en nom collectif au capital de 12 000 euros
Siège social : Les Centuries III
111 Place Pierre Duhem BP 84
34935 MONTPELLIER Cedex 9
808 631 568 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A,

Les associés de la société 111 La Foncière, société en nom collectif au capital de 12 000 euros, divisé en 300 parts de 40 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

Société DOMINO, représentée par Jean Marc LEYGUE, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété
Société H. AZORAH, représentée par Alain GUIRAUDON, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété
Société LENNA INVEST, représentée par Jacques GUIPPONI, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société DOMINO, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération des comptes courants associés.



A.G. J.L.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 805 949 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 805 949 euros

- Attribué en totalité aux associés
au prorata de leurs droits dans le capital 805 949 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération des comptes courants des associés à la date du 31/12/2022 au taux de 2.21 %, savoir :

- H. AZORAH : 66 087 euros d'intérêts pour un montant à la clôture de 2 431 414 euros
- LENNA INVEST : 66 082 euros d'intérêts pour un montant à la clôture de 2 431 409 euros
- DOMINO : 66 082 euros d'intérêts pour un montant à la clôture de 2 431 290 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

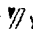
P/DOMINO

P/H. AZORAH

Jean-Marc LEYGUE

Alain GUIRAUDON

✓ Certified by  yousign

✓ Certified by  yousign

P/LENNA INVEST

